

L'Europe enfin prête à libérer le livre électronique de sa lourde TVA

Les ministres des Finances de l'UE n'attendent plus que des confirmations techniques, mais l'accord est imminent: les publications en ligne pourront bientôt bénéficier des mêmes taux que les publications papier.

FRÉDÉRIC ROHART

Lundi 6 février. En pleine tempête du Fillongate, François Fillon donne une conférence de presse de crise pour se remettre en selle. À une journaliste qui l'interroge sur les soupçons d'emploi fictif de sa femme, le candidat républicain tacle: «*Vous êtes de Mediapart, c'est ça? Moi je n'ai jamais eu de redressement fiscal, je vous le dis au*

passage....» L'apostrophe est hors sujet et offre au média d'Edwy Plenel une nouvelle occasion de mobiliser les consciences sur l'injustice dont il est victime. En début d'année, le journal indépendant en ligne a dû s'acquitter d'un redressement fiscal de 2,5 millions d'euros et ignore toujours s'il devra s'acquitter de pénalités supplémentaires. En cause: Mediapart s'était appliqué le taux de TVA réduit dont jouissent ses concurrents de la presse traditionnelle (2,1%) au lieu de payer plein pot la TVA appliquée aux produits ordinaires (20%). Les autorités françaises n'ont évidemment pas fermé les yeux sur cette manière de dénoncer une loi obsolète, mais cette situation ubuesque devrait bientôt

appartenir au passé.

Tour de table

Mardi, les ministres des Finances de l'Union européenne ont fait un «tour de table extrêmement convergent» sur le sujet d'un abaissement de la

TVA sur les publications numériques, a rapporté le Français Michel Sapin. D'après le patron de Bercy, les États membres devraient conclure un accord «dans les semaines qui viennent» pour s'autoriser à aligner la TVA des publications numériques sur les taux «super réduits» ou nuls qu'ils appliquent sur les publications papier. «Cette proposition a le potentiel de libérer le commerce électronique en Europe», a commenté le ministre mal-

tais Edward Scicluna, qui présidait la réunion, tout en indiquant que certains États émettent encore des réserves sur le texte. Un débat est parallèlement ouvert sur la mise en place d'un système d'auto-liquidation de la TVA: lisser la perception de la taxe sur le dernier maillon de la chaîne, pour lutter contre les carrousels TVA – alors que la fraude à la TVA génère quelque 50 milliards d'euros de pertes par an. La Commission européenne doit par ailleurs présenter d'ici la fin de l'année ses propositions sur un régime définitif de TVA, qui doit notamment offrir aux États membres une plus ample flexibilité pour définir leurs taux.